

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le budget de 2020 est le dernier de cette mandature.

Les orientations marquent une certaine stabilité, avec le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population.

Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution.

Pour les dépenses d'investissement, seuls les investissements récurrents sont reconduits à leur niveau antérieur. Elles ne comportent quasiment pas de dépenses relatives à des projets nouveaux qu'il appartiendra à la nouvelle équipe d'engager.

L'équilibre du budget est assuré sans recours à l'emprunt.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de 1,30 % par rapport au BS de 2019, avec des recettes en légère diminution de 0,26%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2020 serait de 505.471€.

Cependant, à ce stade, des incertitudes demeurent.

- Malgré les mauvaises surprises des années passées, nous appuyant sur les promesses gouvernementales, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2019.

De même, le montant FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et communal) reste inchangé.

- L'estimation des recettes fiscales de la taxe d'habitation ne prend en compte que l'évolution légale des bases (0,9%) ; considérant que l'exonération de ladite taxe serait neutre pour les ressources communales.

- Pour la taxe foncière, une évolution des bases de 1,8% a été retenue, pour une évolution légale de 1,2%.

- Pour les dépenses, une augmentation de l'électricité a été intégrée ainsi qu'une baisse sensible du gaz, résultat de la gestion au plus près des consommations.

Une enveloppe de 12.000€ pour le nouveau régime indemnitaire a été prévue.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants pour environ 975.000€, en particulier la consolidation du clocher de la mairie, le déploiement de la vidéo-surveillance, l'aménagement de l'accès au Clos Champêtre, la réalisation d'un sentier de découverte en forêt et la chaufferie bois.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue s'applique aux recettes prévues au BS 2019.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2019, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation
- 19.75 % pour le foncier bâti
- 21.81 % pour le foncier non bâti.

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **29.800€** par rapport au BS de 2019.

Compte tenu des réalisations de 2019, les autres impôts et taxes augmentent de **13.300€**.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+43.100€**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations diminuent de **2.000€** par la baisse du FCTVA fonctionnement, le FDTP pour sa part diminuant de **400€**.

Les subventions pour le salon d'art diminuent de **-1.500€** et celles de la CAF diminuent de **5.500€** suite à la réalisation du projet Villongo en 2019.

Les remboursements sur salaires diminuent nettement du fait de la forte réduction des risques assurés. (**-34.000€**).

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une diminution des ventes et prestations de services (**-15.100€**) : recettes des ventes de bois en fort retrait
- la diminution des travaux en régie (**-19.900€**)
- une hausse des produits de gestion courante (**+12.500€**) suite à la mise en location du 10 rue du Centre et la réouverture de la salle des Cossies à la location
- une hausse des produits exceptionnels (**+9.000€**).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.465.696€**, soit une diminution de **14.635€** (-0,26 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- Une baisse des charges à caractère général : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **61.550€**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **5.850€**.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50€.

- Des charges externes de **55.700€** qui recouvrent l'ajustement des travaux d'entretien des bâtiments (-18 900€), la diminution des dépenses liées aux travaux en régie (-19 900€), la diminution des coûts de téléphonie suite à l'installation de la fibre (-13.000€), la diminution des contrats d'assurance suite aux nouveaux marchés (-6 500€), l'ajustement des coûts de maintenance du panneau lumineux (-3 500€), la diminution des honoraires (-4 500€), la variation des autres charges (-2.100€) et l'augmentation des contrats de prestations (+12 700€ dont 11 500€ pour la mise en place de la gestion électronique des documents (GED)).

- Les impôts et taxes restent stables (+250€).

2.- Les charges de personnel devraient accuser une très légère augmentation de **5.890€**.

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour -8.030€
- les augmentations salariales pour + 10.770€
- la variation des charges sociales pour + 3.150€

La masse salariale brute augmente de **0,2%**.

3.- Les autres charges de gestion courante devraient augmenter de + **3.000€** dont une diminution de **6.400€** des frais liés à la gestion du gymnase des Hautes Vignes, une augmentation de **5.000€** de la subvention du CCAS, de **4.400€** des subventions (maintien de la dotation par élève à 40€ pour le budget culture).

4.- Pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-3.350€**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-7.480€**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-1.900€**.

5.- Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) a été retenu à son niveau de 2019.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **4.960.425€** soit une diminution de **-65.626€** (-1,30 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **505.471€**.

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.073.157€**.

Elles comprennent :

- Pour les **bâtiments 245.600€**
 - 21.200€ pour les bâtiments scolaires
 - 144.400€ pour les autres bâtiments
 - 45.000€ pour les travaux sur opération (vidéo-protection)
 - 35.000€ pour les travaux en régie.

- Pour la **voirie 250.500€**
 - 212.500€ pour le marché de voirie
 - 30.000€ pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes)
 - 8.000€ pour les travaux en régie.

- Pour le **matériel 154.530€**
 - 9.010€ pour l'équipement des écoles
 - 75.000€ pour l'équipement informatique et les logiciels dont 60 000€ pour l'achat d'un serveur
 - 70.520€ pour le matériel et le mobilier, dont 46.940€ de matériels pour les ateliers.

- Pour la **culture 6.850€** comprenant
 - divers équipements pour le service culturel.

- Pour les **sports et la vie associative 9.709€** comprenant divers matériels destinés aux associations.

- Pour le service **jeunesse 7.600€**
 - Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.

- Pour l'**urbanisme 27.975€**
 - 3.975€ pour la réserve foncière
 - 20.000€ pour l'achat de cavurnes
 - 4.000€ pour la modification n°3 du PLU.

- Pour l'**environnement 115.500€**
 - 15.000€ pour les travaux en forêt
 - 30.000€ pour la création d'un sentier de découverte en forêt
 - 10.500€ pour des achats divers
 - 10.000€ pour les travaux en régie
 - 50.000€ pour le projet de chaufferie bois (consultation MOE et divers).
- Pour les **autres dépenses d'investissement 254.893€**
 - 59.788€ pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
 - 195.105€ pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **517.686€**
- des subventions pour **50.000€** dont 40.000€ du SYDED pour de l'enfouissement de lignes
- l'excédent de fonctionnement pour **505. 471€**.

Pas d'inscription d'emprunt en 2020.

L'encours de la dette au 1-1-2020 s'élève à **2.078.523€**, soit **348€** par habitant. Il serait de **2.153.530€**, soit **363€** par habitant au 31-12-2020, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2019 et de l'absence d'emprunt inscrit pour 2020.

Au 31-12-2018, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 908€ et la moyenne départementale de 942€.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **4,3 années** au 31-12-2020.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Le mandat qui s'achève aura été marqué par l'hémorragie sans précédent des dotations d'Etat et l'alourdissement des péréquations.

Entre 2014 et 2019, c'est ainsi plus de **2 millions d'euros** de ressources qui nous ont été retirées.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, de changement de règles, constituent un réel défi pour les finances des communes.

Avec un endettement très raisonnable, nous devrions être en mesure de maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants dans les années qui viennent.

Encore faut-il pour cela que le contexte ne soit pas en permanence remis en cause.

Nous avons besoin de stabilité.

25 février 2020